AMNESTY INTERNATIONAL
DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 20/006/2012
AILRC-FR
29 février 2012

Inde. Dix ans après les émeutes au Gujarat, la grande majorité des victimes attendent toujours que justice soit rendue

Dix ans après les violences qui ont secoué pendant un mois l'État du Gujarat, dans l'ouest de l'Inde, au cours desquelles au moins 2 000 hommes, femmes et enfants, musulmans pour la plupart, ont été tués et de nombreuses femmes et jeunes filles violées, les autorités indiennes n'ont toujours pas rendu justice à l'immense majorité des victimes, a déclaré Amnesty International mercredi 29 février 2012.

Des extrémistes hindous se sont livrés à des actes de violence après que des musulmans ont mis le feu au train Sabarmati Express à Godhra, le 27 février 2002, tuant 59 hindous qui revenaient d'un pèlerinage à Ayodhya, dans l'État d'Uttar Pradesh.

La majorité des personnes ayant pris part aux violences au Gujarat sont toujours en liberté, tenant pour acquis qu'elles ne seront pas sanctionnées par les institutions de l'État, qui n'ont tout simplement pas été capables de permettre aux victimes d'obtenir justice, a affirmé Amnesty International.

Le fait que seul un petit nombre de responsables présumés aient été déférés à la justice, alors que plus de 2 000 personnes sont mortes et que des milliers d'autres ont vu leur vie voler en éclat au Gujarat, est une insulte à l'idée même de justice, a ajouté l'organisation.

En réalité, les enquêtes et les procédures judiciaires n'ont progressé que dans quelques rares cas, notamment dans les six principales affaires de massacres qui font l'objet d'une enquête menée par une équipe spéciale, sous la direction de la Cour suprême indienne, qui assure la protection des témoins, a souligné Amnesty International. L'organisation a également précisé que la Cour suprême devait continuer à suivre ces affaires et veiller à ce que les victimes obtiennent justice.

Cette équipe spéciale, seule entité à avoir examiné les allégations selon lesquelles le Premier ministre du Gujarat, Narendra Modi, membre du Parti du peuple indien Bharatiya Janata, aurait largement contribué à faire éclater les émeutes, a qualifié les propos du responsable politique de « radicaux » et d'« offensants ». Cependant, elle a déclaré que les preuves étaient insuffisantes pour engager des poursuites à son encontre.

Immédiatement après les émeutes, les autorités du Gujarat ont invoqué un manque de preuves pour clore 2 107 affaires, sans donner aux victimes la possibilité de faire des dépositions comme le prévoit pourtant la loi. Par la suite, une enquête ordonnée par la Cour suprême en février 2006 a contraint les autorités de l'État à rouvrir 1 594 affaires. Les victimes ont déposé 13 nouvelles plaintes ; les investigations successives ont prouvé l'implication de 41 policiers dans les émeutes et plus de 600 personnes ont été mises en examen dans diverses affaires. Cependant, les autorités du Gujarat ont nommé des membres et des sympathisants d'organisations extrémistes hindoues en tant que procureurs dans un très grand nombre d'affaires, dont beaucoup n'ont débouché sur

aucune condamnation en raison des préjugés communautaires des procureurs et juges des tribunaux de première instance dans cet État.

De nombreuses femmes et jeunes filles ont subi des actes de violences sexuelles et des viols. Cependant, il n'existe pas de chiffres précis permettant d'évaluer l'étendue des violences liées au genre qui ont été commises, y compris pour les viols et les agressions sexuelles, car de nombreux cas n'ont pas été signalés aux autorités. Teesta Setalvad, du Centre pour la justice et la paix (CJP), qui a défendu différentes victimes dans plusieurs affaires, a informé Amnesty International que de nombreuses personnes ayant signalé avoir subi des violences liées au genre n'ont toujours pas obtenu justice ou réparation. D'après une enquête menée par cette organisation, plus de 19 000 personnes dont les habitations ont été incendiées ou détruites au cours des émeutes n'ont pas encore été indemnisées.

Par ailleurs, au moins 21 000 personnes se trouvent toujours dans 19 camps de secours temporaires et attendent d'être relogées. Mais les autorités de l'État affirment désormais que les terrains sur lesquels les camps ont été dressés appartiennent au gouvernement et qu'il faut procéder à leur évacuation, ce qui expose les réfugiés au risque d'une expulsion forcée, a indiqué Teesta Setalvad à Amnesty International.

Il est extrêmement douloureux, pour les proches des personnes tuées et les victimes, à qui les institutions indiennes avaient promis justice, de voir ces dernières revenir encore et encore sur leurs promesses, a déclaré Amnesty International. L'organisation a également affirmé que les responsables présumés des massacres et des actes de violence liée au genre, y compris des viols, devaient être déférés à la justice, qu'il s'agisse de dirigeants politiques, de policiers ou de représentants du gouvernement. Elle appelle les autorités à renforcer les mesures mises en place pour les victimes de violences liées au genre, notamment les programmes de protection des témoins. Les autorités doivent lutter contre la stigmatisation et les stéréotypes qui affectent les victimes de viol. Ces femmes et ces jeunes filles, ainsi que les proches de ceux qui ont été tués, doivent obtenir pleinement réparation, notamment au moyen de mesures de réadaptation, de restitution, d'indemnisation, de réhabilitation et de garanties de non-répétition.

Amnesty International demande aux autorités indiennes de veiller à ce que tous ceux qui ont perdu leur maison au cours des émeutes reçoivent une indemnisation adaptée, et de renoncer à expulser de force les personnes réfugiées dans les camps temporaires.

Complément d'information

Dans un rapport publié en 2005, Amnesty International explique en détail comment l'État du Gujarat a manqué à son devoir de diligence en ce qui concerne la protection des membres de cette communauté minoritaire. Lors des agressions, les policiers sont restés passifs ou se sont joints aux émeutiers. Par la suite, la police n'a pas enregistré les plaintes des victimes ni enquêté sur leurs déclarations. Les carences de la loi en ce qui concerne le viol et l'absence d'un programme de protection des témoins ont également contribué à ce déni de justice. Les aides, la réadaptation et les indemnisations sont restées insuffisantes, renforçant l'impression des victimes d'être des citoyens de seconde zone dans l'État du Gujarat.

Le résumé de ce rapport, intitulé *Inde. La justice, bafouée. L'État du Gujarat ne protège pas les femmes contre la violence (Rapport de synthèse)* (index AI : ASA 20/002/2005), peut être consulté en français sur le site Internet d'Amnesty International à l'adresse suivante : http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA20/002/2005/fr

Un autre rapport, publié le 8 mars 2007 et intitulé *India: Five years on - the bitter and uphill struggle for justice in Gujarat* (index AI : ASA 20/007/2007) est disponible en anglais sur : http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA20/007/2007/en

FIN/

Document public
International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni www.amnesty.org